

Commission : Discipline
Date : 8 décembre 2022

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D1	03 12 22	MERPINS	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	05 12 22	37€
D2	03 12 22	CHAZELLES AS	3 matches de suspension	Art. 1.2 et 1.4 du Barème Disciplinaire, et CTDA	Joueur	05 12 22	37€
D2	04 12 22	CHARENTE LIMOUSINE FC	Suspension à titre conservatoire	Art. 3.3.3 du Règlement Disciplinaire	Joueur	05 12 22	0€
D2	04 12 22	CHARENTE LIMOUSINE FC	1 match de suspension	Art. 4 du Barème Disciplinaire	Joueur	05 12 22	37€
D3	03 12 22	CONFOLENTAIS FC	4 matches de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	05 12 22	37€
D3	03 12 22	SOYAUX AS	3 matches de suspension	Art. 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	05 12 22	37€
D3	03 12 22	ROUILLAC FC	2 matches de suspension	Art. 5 du Barème Disciplinaire	Joueur	05 12 22	37€

D3	04 12 22	SAINT ANGEAU CS	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	05 12 22	37€
U17	03 12 22	COGNAC FOOTBALL UA	2 matches de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	05 12 22	37€
U17	03 12 22	COGNAC FOOTBALL UA	3 matches de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	05 12 22	37€
U17	12 11 22	SIREUIL JS	4 matches avec sursis	Sans objet	Dirigeant	12 12 22	0€
U17	03 11 22	AIGRE/VERD/BEAUV. GJ	Suspension à titre conservatoire	À déterminer ultérieurement	Joueur	09 12 22	À déterminer ultérieurement
U17	03 11 22	GRANDE CHAMPAGNE JS	Suspension à titre conservatoire	À déterminer ultérieurement	Joueur	09 12 22	À déterminer ultérieurement

Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur pour plus de précisions sur les références des sanctions, cliquer sur le [lien](#)

Le Président : Pierre LARROUY

Le Secrétaire : Marcel BUISSON